

## Ampleur des besoins impérieux de logement au Canada : document d'information

Ce rapport décrit en détail la situation des quelque 1,5 million de ménages canadiens qui ont ce que la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) définit comme étant des « besoins impérieux de logement ».

Le rapport a recours à des tableaux personnalisés des données relatives aux besoins impérieux de logement obtenues de la SCHL pour établir un portrait plus clair des ménages ayant des besoins impérieux de logement. Les données utilisées sont celles de l'année 2001, la plus récente année pour laquelle ces tableaux étaient disponibles.

### Points saillants concernant les besoins impérieux de logement

1 485 million de ménages canadiens – soit plus de 3 millions de personnes – ont des besoins impérieux de logement.

28 % des locataires ont des besoins impérieux de logement, comparativement à 6,6 % des propriétaires.

Le besoin est plus marqué chez les gens âgés de 15 à 24 ans (25 %) et ceux âgés de plus de 75 ans (19 %).

29 % des familles monoparentales ont des besoins impérieux de logement, ainsi que 23 % des ménages sans enfant et seulement 5,6 % des couples sans enfant.

Près de 70 % des familles monoparentales dont le parent est âgé de moins de 24 ans ont des besoins impérieux de logement. Lorsque le parent est âgé de 25 à 34 ans, la fréquence diminue à 49 %, comparativement à 13,7 % pour l'ensemble des ménages.

Les immigrants récents sont trois fois plus susceptibles d'avoir des besoins impérieux de logement (36 %) que les non-immigrants (12 %). La fréquence diminue plus l'intervalle de temps passé au pays augmente.

L'emploi est un bon moyen d'éviter les besoins impérieux de logement. En fait, 28 % des ménages où le principal soutien était sans emploi avaient des besoins impérieux de logement. Dans les ménages où le soutien principal n'était pas sur le marché du travail, 23 % avaient des besoins impérieux de logement. De plus, 39 % des ménages qui recevaient la majorité de leurs revenus des transferts gouvernementaux avaient des besoins impérieux de logement.

Les besoins impérieux de logement chez les ménages autochtones (24 %) sont de 78 % plus élevés que chez les ménages non-autochtones (13,5 %).

15 % des enfants âgés de moins de 10 ans ont des besoins impérieux de logement; 16 % des personnes âgées de plus de 75 ans ont des besoins impérieux de logement.

L'abordabilité des logements est la principale raison pour laquelle autant de ménages ont des besoins impérieux de logement. Près de 90 % des ménages ayant des besoins impérieux de logement ont un problème d'abordabilité.

### Besoins impérieux de logement par province et territoire

Province/territoire	% de besoins impérieux
Terre-Neuve /Labrador	14,6
Île-du-Prince-Édouard	12,9
Nouvelle-Écosse	15,2
Nouveau-Brunswick	11,2
Québec	12,5
Ontario	15,1
Manitoba	11,6
Saskatchewan	11,5
Alberta	10,5
Colombie-Britannique	15,8
Yukon	15,8
Territoires du Nord-Ouest	17,4
Nunavut	38,8
Canada	13,7

### Qu'entend-on par « besoins impérieux de logement » ?

L'expression « logement acceptable » désigne un logement adéquat, de taille convenable et à prix abordable.

Les logements **adéquats** sont des logements qui ne nécessitent pas de réparations majeures. Les logements **de taille convenable** ont un nombre suffisant de chambres pour la taille et la composition du ménage. Les logements **abordables** coûtent moins de 30 % du revenu du ménage avant impôt.

On considère qu'un ménage est considéré avoir des besoins impérieux de logement si son logement ne